

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08	10

Séance du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HÉBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés : GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine), GARRON Patrice (à TROIN Katia)

Absents excusés non représentés : BASCOUL André
Mme HÉBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

07/03/2025

Objet de la délibération

Délibération n°21/2025 : **FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2025 - COMMUNE 2025**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget prévisionnel COMMUNE 2025 dont la synthèse par section est établie ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses : 1 332 000.00€

Recettes : 1 332 000.00€

Investissement

Dépenses : 632 000.00€

Recettes : 632 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le Budget Prévisionnel COMMUNE 2025 arrêté comme ci-dessus.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit

Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

